



## Règlement du minitour 2011

**ARTICLE 1 :** Le présent règlement prendra effet à dater de la première épreuve du MINITOUR 2011 organisé par les 6 clubs suivants : C.C.Bergue, Roue d'Or Cominoise, Dunkerque Littoral, E.C.Faches-thumesnil, Ronchin, A.S.Hellemmes et E.C.Wattrelos, avec le parrainage du Comité Départemental Nord de la Fédération Française de Cyclisme. Il s'appliquera donc aux 6 étapes réparties d'Avril à Septembre.

**ARTICLE 2 :** A la prise du dossard, soit 1 heure avant le premier départ, les coureurs devront se présenter en tenue avec leur licence ou le double de la feuille de demande de licence. Aucune attestation ou certificat sur l'honneur ne sera accepté à la remise des dossards. Le dossard devra être attaché avec 4 épingles et n'être **NI PLIE, NI ARRACHE, NI MAL ACCROCHE OU NON LISIBLE**. En cas de non respect de cet article, le coureur sera classé à la dernière place du groupe auquel il appartient. Tous les dossards seront à rendre à la fin de chaque épreuve à l'éducateur du club. (qui en aura la responsabilité jusqu'à la fin du mini-tour).

**ARTICLE 3 :** Avant chaque épreuve, les coureurs devront se présenter au **contrôle BRAQUET** sur demande des commissaires. Après ce contrôle, les coureurs seront priés de bien vouloir se présenter à l'appel de leur nom. Il ne sera pas admis de blocage de dérailleur. Le bidon sur le vélo est interdit (sauf pour les minimes ou sur décision des commissaires).

- Rappel des développements maximum :
  - prélicenciés, poussins, pupilles, benjamins : 5m60
  - minimes : 6m10
- Rappel des distances de course :
  - prélicenciés 3 fois 60m
  - poussins 5km
  - pupilles 10km
  - benjamins : 15km
  - minimes : 25 à 30 km avec départ direct.

**ARTICLE 4 :** Sanctions entraînant le déclassement à la dernière place du groupe

auquel le coureur appartient : le levé de 1 ou 2 bras avant ou après la ligne d'arrivée, non tenue de sa ligne, insultes ou injures, tassement d'un coureur. A la deuxième infraction à cet article, le coureur sera exclu du classement général.

**ARTICLE 5 :** Il est obligatoire que le coureur soit en possession :

- d'un vélo en bon état
- d'un guidon bouchonné et des gants
- d'un casque (dont les port sont obligatoires dès la prise des dossards)

Les engagements sont effectués sur le site de la FFC.FR.

Pour les engagements sur place il sera demandé un bulletin d'engagement avec :

- Le nom et prénom du coureur
- le n° de licence complet
- l'année de naissance du coureur
- le nom et prénom de l'éducateur ou du responsable et son n° de licence + cachet du club.

**ARTICLE 6 :** Toutes les réclamations devront être présentées par un éducateur ou responsable du club, la licence faisant foi. Ces réclamations devront nous parvenir par écrit sur un formulaire spécial à retirer auprès du président du jury. La réponse sera donnée le jour même. Aucune réclamation verbale ne sera acceptée.

**ARTICLE 7 :** Le classement général sera affiché lors de chaque étape et sera entériné lors des réunions de l'Association du MINITOUR.

**ARTICLE 8 :** A l'issue de chaque étape, des bouquets seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie d'âge. Même pour les minimes 1 et 2, il y aura 2 classements.

**ARTICLE 9 :** L'attribution des points se fera de la manière suivante :

- |                           |                            |                            |                            |
|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| • <b>1er</b> : 40 points  | • <b>6ème</b> : 30 points  | • <b>11ème</b> : 20 points | • <b>16ème</b> : 10 points |
| • <b>2ème</b> : 38 points | • <b>7ème</b> : 28 points  | • <b>12ème</b> : 18 points | • <b>17ème</b> : 8 points  |
| • <b>3ème</b> : 36 points | • <b>8ème</b> : 26 points  | • <b>13ème</b> : 16 points | • <b>18ème</b> : 6 points  |
| • <b>4ème</b> : 34 points | • <b>9ème</b> : 24 points  | • <b>14ème</b> : 14 points | • <b>19ème</b> : 4 points  |
| • <b>5ème</b> : 32 points | • <b>10ème</b> : 22 points | • <b>15ème</b> : 12 points | • <b>20ème</b> : 2 points  |

A chaque étape, 10 points seront attribués à chaque coureur présent ou excusé médicalement au plus tard le jour de l'épreuve.

**ARTICLE 10 :** Pour être classés dans le classement général final, les coureurs devront avoir participé à 5 ou 6 étapes.

**ARTICLE 11 :** Lors de la **remise des récompenses**, il sera offert une fleur à chaque féminine classée dans chaque catégorie. Cette remise aura lieu en fin d'année.

**ARTICLE 12 :** Un classement par équipes sera effectué comme suit : cumul des points obtenus par 2 coureurs maximum par club, par catégorie d'âge et par étape sauf prélicencié.

**ARTICLE 13 :** Les éducateurs encadrant les enfants doivent impérativement être licenciés auprès de la FFC + respect de l'article 5.

**ARTICLE 14 :** La pochette contenant les dossards devra être restituée complète à l'issue de la dernière Etape.

**ARTILCE 15 :** **NE PAS OUBLIER L'ENVELOPPE DES DOSSARDS A CHAQUE ETAPE POUR LES EDUCATEURS.**

Le présent règlement a été approuvé par le bureau de l'Association du MINITOUR.

Siège : 208 rue Faidherbe-59260 HELLEMMES. Tél: 06 80 85 95 50  
E-mail: philippelambert1@msn.com